



Titre Emploi Simplifié Agricole n°10C377885
ATTESTATION POLE EMPLOI

Page 1 sur 2

Internet des MSA

Période du 14/09/2019 au 17/09/2019

Salarié : PAULINE BONGRAN

Nom de naissance :	BONGRAN	Adresse :	Mme PAULINE BONGRAN
Date de naissance :	09/08/2000		70 RUE DU PETIT MENNECY
Sexe :	Féminin		91540 MENNECY
N° sécurité sociale :			
Département de naissance :	091-ESSONNE		
Commune de naissance :	COURCOURONNES		
Pays de naissance :	FRANCE		
Nationalité :	FRANÇAISE		

Employeur: DOMAINE A.F.GROS N° SIRET : 38396734600016

Activité :	1100 exploitation agricole
Unité de Gestion :	2 TESA
Nature d'activité sélectionnée :	58 viticulture vendanges
Adresse :	LA GARELLE
	GDE RUE
	21630 POMMARD
Personne à contacter :	ANNE FRANCOISE PARENT GROS
Adresse e-mail :	annie.moreau@andrcbti.com
N° Téléphone :	

Contrat à Durée Déterminée :

Type du CDD :	Contrat vendanges
Emploi occupé :	Coupeur cuverie
Convention collective :	RD08 - Ccr bourgo.du 21/11/97 exp.agri.,cuma et etar (cote d'or)
Niveau/coefficient hiérarchique :	N1E1
Salaire horaire brut :	10.04 EUR
Caisse de retraite complémentaire :	AGRICA
Heures complémentaires éventuelles (pour les CDD à temps partiel) :	0.00
Lieu de travail identique à l'adresse de l'établissement.	
Département de travail :	021-COTE-D'OR
Autres éléments de rémunération :	
Commune de travail :	POMMARD
Nombre de jours travaillés :	3 jours
Nombre de jours non travaillés :	0 jours
Fin de contrat CDD	
Montant SMIC RDF Mensu :	341.36 EUR

Internet des MSA

	Nombre		Montant		Total			
Heures normales 1 :	34.00	x	10.04		341.36			
Nombre total d'heures :	34.00		sous-total		341.36	A		
<i>Base de calcul de l'indemnité de fin de contrat (cumul des salaires bruts depuis le début du contrat)</i>						341.36	A1	
Indemnité de fin de contrat (A1 x 0.000 %)					0.00	A2		
<i>Sous-total (A + A2)</i>						341.36	B	
Indemnité congés payés (B x 10.000 %)					34.14	C		
Rémunération totale brute (B + C)					375.50	D		
				Taux cotisations		Montant		
Cot. MSA, chômage, retraite complémentaire, prévoyance, AGFF, CSG déductible :	375.50	x		18.705	=	70.24	E	
Réajustement (hors plafond) :	0.00	x		0.000	=	0.00	E1	
Complémentaire santé part ouvrière :					=	0.00	E2	
CRDS et CSG non déductibles :	375.50	x		2.866	=	10.76	F	
CSG déductible Versement santé ou complémentaire santé part patronale :	0.00	x		6.800	=	0.00	F1	
				Nombre		Montant unitaire		Montant
Prestations en nature 1 :	0	x		0.00	=	0.00	H	
Prestations en nature 2 :	0	x		0.00	=	0.00	I	
Versement non soumis à cotisations :					+	0.00	J	
Versement santé :					+	0.00	J1	
Indemnités (+) :					+	0.00	K	
Déductions (-) :					-	0.00	L	
Acompte (-) :					-	0.00	M	
Complémentaire santé part patronale :					=	0.00	O	
Salaires net imposable avant calcul du PAS * :						305.26	EUR	
Prélèvement à la source (PAS), assiette = 0.00 EUROS, taux non personnalisé A de 0.00% :						0.00	Z	
Salaires net à payer hors PAS (D-E+E1-E2-F-F1-H-I+J+J1+K-L-M) :						294.50	EUR	
Salaires net à payer suite à déduction du PAS (D-E+E1-E2-F-F1-H-I+J+J1+K-L-M-Z) :						294.50	EUR	

* D-E+E1-E2-F1+J1+O - Heures sup/compl

*Le PAS est un acompte qui n'exonère pas la déclaration traditionnelle.
Pour toute information concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, contactez l'administration fiscale, sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel)
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr*

Ce bulletin doit être conservé :
• sans limitation de durée pour le salarié ;
• durant 5 ans pour l'employeur.

<p>Date, signature et cachet de l'employeur</p> <p>SAS DOMAINE AE GROS</p> <p>17/01/19 <i>Adrien</i></p> <p>5 Grande Rue - ZI 680 Pommard</p> <p>SIRET 383 967 346 00016</p> <p>T.V.A. FR 84 383 967 346</p>
